



Procédure de nommage 2025

Dépôt des dossiers pour les commissions scientifiques régionales

uniquement sur l'adresse : musees.occitanie@culture.gouv.fr

Déposer les dossiers selon les consignes suivantes :

Remarques d'ordre général pour le nommage des fichiers

Ne pas utiliser de caractères accentués : é, à, ô, etc. Ne pas utiliser de point « . » Ne pas mélanger minuscules et majuscules dans une section de nommage.

Utiliser le tiret bas « _ » pour séparer un mot d'un autre. Il remplace l'espace.

Dossier principal

– nommage : ville_nomdumusee

Exemples : albi_toulouse_lautrec ; saint_jean_du_gard_maison_rouge

– nombre de dossiers déposés = nombre de formulaires rédigés

Arborescence des dossiers déposés

Dossier 1

– nommage : domaine_auteur ou domaine_denomination (si pas d'auteur)

*Pour le domaine, se référer à la section II du formulaire

Exemples : peinture_rigaud ; artgraphique_affiches ; autres_cinema

Sous-dossiers

– nommage : 1_formulaire

Ce sous-dossier comprend 2 fichiers

Nommage fichier formulaire : domaine_auteur ou domaine_denomination (si pas d'auteur) Nommage fichier

tableau de synthèse : domaine_auteur ou domaine_denomination (si pas d'auteur)

– nommage : 2_visuels

Ce sous-dossier comprend les images de l'œuvre du dossier Nommage de

chaque image :

Exemples : revers, face, signature, alterations, etc.

Optionnel pour la CSRA / Obligatoire pour la CSRR :

– nommage : 3_documents

Pour la CSRA, ce sous-dossier comprend tout autre document permettant d'étayer la demande Pour la

CSRR, ce sous-dossier comprend les pièces obligatoires et tout autre document permettant d'étayer la demande